

Organisme de formation enregistré auprès de la préfecture de la région Occitanie sous le numéro de déclaration d'activité 76310961331

Formation en santé, sécurité et conditions de travail

des élu.es du CSE – Secteur privé

Nos principes pédagogiques généraux

- Les stagiaires participent au maximum pour augmenter la qualité de l'apprentissage (participation, mémorisation, appropriation).
- Une part importante de la formation est consacrée à la **pratique des savoir-faire enseignés**
- **Exemples et cas pratiques sont le plus possible accordés** avec les secteurs d'activité des stagiaires et leur expérience réelle.
- Lors de la formation, **les outils étudiés** (technique, documents, etc.) sont à **disposition des stagiaires en fin de formation pour leur réutilisation future au sein de leur instance.**

Nos objectifs pédagogiques généraux

- **Connaitre le fonctionnement de l'instance** (histoire, objectifs, règles et prérogatives)
- **Connaitre les bases de la prévention des risques professionnels** (histoire, langage, droit, enjeux sociaux)
- **Connaitre les moyens à ma disposition** pour peser sur la politique de prévention de l'entreprise (préparation de réunion, rédaction de délibération, suivi des documents, procédures d'info-consultation etc.)
- **Appréhender l'analyse du travail réel** (outils d'analyse, cadre théorique, moyens : enquête, inspection, expertise, etc.)

Jour 1 Mandat et missions des élu.es au CSE	
Séquence 1.1	Le mandat des élu.es au CSE Le mandat d'ordre public Le délit d'entrave La confidentialité Histoire de la prévention de la santé au travail Fusion des IRP et conséquences
Séquence 1.2	Missions SSCT des élu.es Attributions générales Le travail réel Le collectif de travail Les recommandations des élu.es La proximité avec les salarié.es
Séquence 1.3	Panorama des moyens et outils à disposition des élu.es au CSE/CSSCT Analyse documentaire : documents obligatoires, données SSCT... Moyens empiriques : inspection, enquête, expertise...
Séquence 1.4	Missions SSCT des élu.es Conséquences des Ordonnances Macron – 2017 La composition du CSE et de la CSSCT Les attributions du CSE et de la CSSCT Articulation des compétences SSCT
Séquence 1.5	Les moyens du CSE et de la CSSCT Budget RI Formation Heures de délégation Le vote ODJ et convocation Réunions PV et CR

Jour 2 La prévention des risques professionnels

Séquence 2.1 Présentation générale et axes de prévention

La santé au travail
La sinistralité
Les axes de prévention

Séquence 2.2 Les trois niveaux de prévention

Définition
Danger et risques

Séquence 2.3 Les 9 principes de prévention

Définition
Exemples de mesures

Séquence 2.4 Les obligations de l'employeur

Responsabilité
Obligations légales
Obligation de moyens et de résultat
Responsabilité pénale

Séquence 2.5 Autres acteurs de la prévention

Inspection du travail
Médecine du travail
Assurance maladie
ANACT/INRS

Jour 3 Analyse du travail et droit d'alerte

Séquence 3.1 Analyse du travail et des risques professionnels

Cadre d'analyse du travail
Travail prescrit et travail réel

Séquence 3.2 Etude des attributions du CSE et de la CSSCT en matière d'analyse des risques

Etude des articles du code du travail
Information et consultation obligatoire
Visites d'inspection

Séquence 3.3 Le droit d'alerte pour DGI

Le droit d'alerte pour DGI : étude du droit, schématisation de la procédure
Synthèse sur les différents moyens d'analyse (a priori, en cours, a posteriori)

Séquence 3.4 Le recours à l'expertise

La procédure de recours à l'expertise
Balance des pouvoirs entre président et RP